

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 31 août 2009**

CP 09/08-02

**INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME  
REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET PASSAGE EN PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE L'HONOR DE COS**

—  
J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet de révision du POS et passage en P.L.U. de la Commune de L'HONOR DE COS.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Le Vice-Président du Conseil Général, Conseiller Général du canton, agissant pour le compte du Département, a formulé un avis favorable sur cette affaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de de vous prononcer sur ce projet de révision de P.O.S. et passage en P.L.U..

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Se prononce favorablement sur le projet de révision du plan d'occupation des sols et passage en plan local d'urbanisme arrêté par la commune de l'Honor de Cos, qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,